

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 16 MAI 2022 à 18H**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 10 mai 2022

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY
– Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Georgette MILLY- Philippe PANCOL
– David REY – Léna ROMAN

Excusés : Patrick GELLAERTS- Cécile SARRASIN – Adrien BLANC – Georges GONDRAN –
Marcelle PARIS

Pouvoir :

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Marcelle PARIS donne pouvoir à Georgette MILLY

Aurélien BLANC donne pouvoir à Elodie BERARD

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Nathalie HURLIN

Georges GONDRAN donne pouvoir à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georgette MILLY

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2022 est approuvé à l'unanimité

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

1- Demande de subvention aménagements du rond point centre- modification

Le montant des travaux est révisé et le plan de financement modifié pour prendre en compte le nouveau règlement financier de la région Sud Paca, comme suit :

Financier	Montant HT €	%
Etat (DETR ou DSIL)	88 994 €	30 %
Nos communes d'abord	148 324 €	50 %
Commune St Crépin	59 250 €	20 %
TOTAL	296 648 €	

Approuvé à l'unanimité.

2- Acquisition parcelle C759 - demande de subvention « nos communes d'abord »

L'acquisition de la parcelle C759, approuvée par le Conseil Municipal par délibération en date du 23/07/2021, peut faire l'objet d'une subvention par la Région Sud Paca au titre du dossier supplémentaire « nos communes d'abord » selon le plan de financement suivant :

Financier	Montant HT €	%
Région Sud Paca « Nos communes d'abord »	15 000 €	20 %
Commune St Crépin	61 515 €	80 %

Approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des élus du conseil municipal réitèrent l'importance de voir aboutir l'acquisition de l'ensemble des parcelles dont il est question dans la délibération du 23/07/2021, afin de pouvoir réaliser le projet d'un résidence autonomie pour les aînés de Saint Crépin.

3- DM n°1 – budget de l'eau

Cette DM a pour objet le virement de crédits pour le paiement d'honoraires de mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de l'adduction d'eau.

Approuvé à l'unanimité.

4- Assiette des coupes 2023

L'ONF a proposé d'asseoir la parcelle 6_a pour l'année 2023 et de destiner les 520 m3 de bois (principalement du pin) à la commercialisation.

Accepté à l'unanimité.

5- Signature d'une convention en matière d'ingénierie foncière

Considérant la diversité des dossiers traitant du foncier pouvant impliquer de manière directe ou indirecte la collectivité et afin de mener à bien toutes ces missions, il est proposé de renouveler la convention d'assistance en matière d'ingénierie foncière avec la SARL Actifoncier, sise Pépinière d'entreprises Lucéo 05310 LA ROCHE DE RAME moyennant un forfait annuel de 2.100 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 19h

Elle est suivie par une réunion d'élus qui fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

la secrétaire de séance
Georgette MILLY

